

# Plan d'actions départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2024/2028

# SOMMAIRE

<b>1. Construire une démarche de prévention adaptée à différents publics</b> .....	<b>3</b>
1.1 Construire une démarche de prévention en direction des adolescents et des jeunes .....	4
1.2 Construire une démarche de prévention en direction d'un public adulte .....	5
<b>2. Rendre globale la prise en charge des victimes</b> .....	<b>6</b>
2.1 Accompagner et prendre en charge les victimes .....	7
2.2 Accompagner la parentalité .....	9
<b>3. Démultiplier les partenariats</b> .....	<b>10</b>
<b>4. Former les professionnels et mettre à leur disposition des ressources</b> .....	<b>13</b>
4.1 Diffuser une culture institutionnelle commune sur les violences faites aux femmes.....	14
4.2 Développer des actions de formation et créer des outils pour les professionnels .....	14
<b>5. Accompagner et prévenir les agents sur les violences faites aux femmes</b> .....	<b>16</b>
5.1 Développer des actions de sensibilisation .....	17
5.2 Accompagner les agentes victimes de violences conjugales .....	17
5.3 Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles au travail .....	18
<b>6. Coordonner et communiquer au niveau départemental</b> .....	<b>20</b>
6.1 Coordonner en inter directions l'intervention départementale.....	21
6.2 Développer des outils d'évaluation pour mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes .....	21
6.3 Communiquer vers l'externe et en interne .....	22

1

# Construire une démarche de prévention adaptée à différents publics

## 1.1 Construire une démarche de prévention en direction des adolescents et des jeunes

### Action n°1

#### **Réaffirmer les centres de santé sexuelle comme des lieux ressources pour les jeunes**

Prévention, prise en charge et accompagnement des jeunes autour de la santé sexuelle.

Pilotage : DPMI-PS

### Action n°2

#### **Créer des actions de prévention par et pour les jeunes sur les violences dans les relations amoureuses**

Conduire des ateliers de sensibilisation et de prévention sur l'égalité femmes/hommes, les violences sexistes et sexuelles et les violences dans les relations amoureuses auprès d'un public jeune, 15 – 25 ans.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°3

#### **Réfléchir à la mise en place et à la construction d'actions de prévention sur la prostitution des mineurs**

Initier un groupe de travail sur la prostitution des mineurs dans l'objectif de construire une démarche d'intervention cohérente et une campagne de prévention.

Réflexion commune des quatre directions : DRP (Observatoire de l'Égalité), DPEJ, DPMI-PS et DEC.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité ; DPEJ ; DPMI-PS et DEC

### Action n°4

#### **Participer à l'éducation à la vie affective et sexuelle en direction des jeunes**

Actions d'animations collectives sur les thèmes de l'éducation à la sexualité et de promotion de la santé

Pilotage : DPMI-PS

### Action n°5

#### **Créer un « Parcours violences » animé par le Bus Prévention Santé**

Pilotage : DPMI-PS

### Action n°6

#### **Développer des actions de prévention dans les collèges sur les cyber violences, le cyber sexisme et les réseaux sociaux dans le cadre des actions éducatives**

Le harcèlement scolaire peut prendre différentes formes dont celle du cyber harcèlement. Le cyber harcèlement est une violence et une forme de cyber sexisme.

Il paraît nécessaire de développer des actions de sensibilisation et de prévention spécifiques.

Cette action sera construite dans le cadre du projet éducatif départemental, en partenariat avec l'Observatoire de l'Égalité et la DPMI-PS.

Pilotage : DEC

### Action n°7

#### **Diffuser des outils de prévention et de sensibilisation à la « Lutte contre les violences faites aux femmes » dans les collèges**

Mise à disposition d'un catalogue d'expositions sur les violences faites aux femmes à destination d'un public adolescent avec des supports d'accompagnement pédagogique.

Cette action sera construite dans le cadre du projet éducatif départemental piloté par la DEC.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

## **1.2 Construire une démarche de prévention en direction d'un public adulte**

### Action n°8

#### **Développer des actions de prévention sur les cyber violences, le cyber sexisme et les réseaux sociaux en direction des parents d'élèves**

Le harcèlement scolaire peut prendre différentes formes dont celle du cyber harcèlement. Le cyber harcèlement est une violence et une forme de cyber sexisme.

Il paraît nécessaire de développer des actions de sensibilisation et de prévention spécifiques.

Cette action sera construite dans le cadre du projet éducatif départemental piloté par la DEC.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°9

#### **Développer des actions de prévention dans le cadre des réseaux locaux de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**

Développer des outils de prévention dans le cadre des réseaux locaux de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales en direction du grand public : ciné-débat, réunion publique thématique, théâtre forum...

Pilotage : DASIPE (Réseaux locaux pilotés par les EDS)

### Action n°10

#### **Créer des malles pédagogiques d'outils de prévention**

Mise à disposition et création d'outils pour aider les professionnels à mener des actions de prévention en direction du public adulte.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°11

#### **Diffuser des outils de sensibilisation à la « Lutte contre les violences faites aux femmes » sur le territoire**

Mise à disposition d'expositions sur les violences faites aux femmes.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°12

#### **Mettre en place des actions en direction des femmes en situation de handicap victimes de violences**

Pilotage : DA, MDPH et Observatoire de l'Égalité

# 2

**Rendre globale la  
prise en charge des  
victimes**

## 2.1 Accompagner et prendre en charge les victimes

### 2.1.1 Dépister, accueillir et accompagner les victimes

#### **Action n°13**

##### **Accueillir et accompagner le public en situation de violences conjugales dans les différentes structures départementales**

- Accueillir et informer le public
- Evaluer les demandes
- Mobiliser les aides et dispositifs sociaux
- Assurer l'orientation et l'accompagnement social individuel ou collectif

Pilotage : DASIPE ; DPMI-PS ; DPEJ ; DA ; MDPH ; DHFV et DRP

#### **Action n°14**

##### **Poursuivre la mise en place du questionnement systématique des violences par les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé**

La DPMIPS est engagée depuis 2019 au repérage des violences par à la mise en œuvre du questionnement systématique et la poursuite de cette pratique.

Pilotage : DPMI-PS

#### **Action n°15**

##### **Mettre en place le questionnement systématique par les professionnels de l'Action sociale**

Déployer la formation sur cet outil professionnel et sur la pertinence de son utilisation dans les pratiques professionnelles.

Pilotage : DASIPE

#### **Action n°16**

##### **Créer un réseau départemental de logements relais pour les femmes victimes de violences**

Mobiliser le plus grand nombre de villes afin que celles-ci mettent des logements relevant de leur contingent à disposition d'associations désignées par la DHFV permettant de disposer d'un nombre de logements relais suffisant.

Pilotage : DHFV

#### **Action n°17**

##### **Accompagner vers les dispositifs de logements relais les femmes victimes de violences**

A la sortie d'une période de mise en sécurité, les femmes sont orientées vers des logements relais afin d'éviter un passage à l'hôtel. Ces femmes ont besoin d'un accompagnement spécifique visant la reconstruction et la sortie durable des violences. Elles peuvent trouver des ressources auprès de professionnels spécialement formés aux violences en parallèle de l'accompagnement proposé par les EDS.

Pilotage : DHFV

### **Action n°18**

#### **Créer une plateforme téléphonique spécialisée sur les violences au sein du couple et de la famille : « Un premier pas »**

Numéro de téléphone départemental à destination des personnes victimes de violences au sein du couple et de la famille, aux proches de victimes ainsi qu'aux professionnels confrontés à ces situations.

Pilotage : DHFV

### **Action n°19**

#### **Participer à la mise en œuvre du protocole spécifique dans le cadre de féminicides pour une protection adaptée aux enfants mineurs**

Prise en charge immédiate en milieu hospitalier spécialisé et accueil dans un foyer départemental de l'enfance.

Pilotage : DPEJ

### ***2.1.2 Favoriser la mise en œuvre de dispositifs de protection pour les victimes***

### **Action n°20**

#### **Piloter la structure « Marielle Franco » pour l'hébergement d'urgence et la mise en sécurité des femmes victimes de violences**

« Marielle Franco » est une structure composée de 8 logements qui permet l'accueil des femmes victimes de violences avec ou sans enfant, pour une période de 2 mois maximum orientées par le SIOA ou la DHFV. Durant cette période d'évaluation du danger encouru par les familles, un travail de prise de conscience du statut de victime est amorcé pour ensuite favoriser une reconstruction.

Le Département participe également au financement de la structure « Olympe de Gouges », à hauteur de 20%, qui est géré par la Croix Rouge du Val-de-Marne.

Pilotage : DHFV

### **Action n°21**

#### **Financer et contribuer à la mise en œuvre du dispositif « Téléphone Grave Danger »**

Piloté par le Procureur de la République, ce dispositif permet d'attribuer des téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger.

50 téléphones sur le territoire du Val-de-Marne.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### **Action n°22**

#### **Financer et contribuer à la mise en œuvre du dispositif « Mesure d'Accompagnement Protégé »**

Piloté par la CAF du Val-de-Marne, ce dispositif permet la sécurisation du droit de visite du père en évitant un nouveau passage à l'acte violent sur la mère en présence de l'enfant.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la protection de la femme victime avant la commission de nouveaux faits de violences. Il s'agit aussi d'une mesure de protection pour l'enfant en lui évitant d'être exposé à de nouveaux actes violents du père sur la mère.

Pilotage : DPEJ



### **2.1.3 Favoriser la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement**

#### **Action n°23**

##### **Soutenir les associations qui agissent en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et qui accompagnent les victimes**

- Valoriser, développer et soutenir le travail des associations sur la lutte contre les violences faites aux femmes et développer leurs implantations sur le département.
- Soutenir les activités, les initiatives ponctuelles, le développement des associations
- Soutenir financièrement le développement et l'implantation de certaines associations sur le territoire val-de-marnais
- Valoriser l'action et les initiatives ponctuelles des associations
- Créer un réseau des associations val-de-marnaises spécialisées sur les violences faites aux femmes

Pilotage : Observatoire de l'Égalité ; DASIPE ; DPMI-PS ; DPEJ ; DHFV et autres directions (DEVP, DAIST...)

#### **Action n°24**

##### **Soutenir la mise en place des actions au sein de la Maison des Femmes de l'Hôpital du Kremlin Bicêtre**

Pilotage : Observatoire de l'Égalité et directions membres du groupe

#### **Action n°25**

##### **Répertorier et valoriser les associations sportives, culturelles, caritatives qui mènent des actions en faveur de la reconstruction des femmes victimes de violences**

Travailler en lien avec différentes directions, notamment la DJSVVA et la Direction de la Culture pour répertorier les associations qui développent des actions de reconstruction pour les femmes victimes de violences.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

## **2.2 Accompagner la parentalité**

#### **Action n°26**

##### **Poursuivre les actions en faveur de la parentalité auprès des usagers des centres de Protection Maternelle et Infantile**

Pilotage : DPMI-PS

#### **Action n°27**

##### **Accompagner la parentalité des femmes au sein de la structure Marielle Franco**

Poursuite de l'accompagnement par une psychologue de la DPMIPS des femmes victimes de violences et de leurs enfants dans leur rôle de parent avec l'aide d'une psychologue.

Pilotage : DHFV et DPMI-PS

# 3

## Démultiplier les partenariats

### **Action n°28**

#### **Impulser la coordination des acteurs du territoire sur la lutte contre les violences faites aux femmes**

Réflexion sur la cohérence en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire du Val-de-Marne : Préfecture du Val-de-Marne, Tribunal judiciaire, Etat major, Villes, les Etablissements publics territoriaux...

Intensifier les rencontres avec les services de l'Etat, notamment la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et la chargée de mission du Tribunal judiciaire pour partager des orientations et des propositions d'actions.

Pilotage : Observatoire de l'Egalité

### **Action n°29**

#### **Organiser un forum interprofessionnel sur les violences faites aux femmes**

Permettre la rencontre des différents professionnels, partenaires institutionnels et associatifs, permettre de connaître les dispositifs et les champs d'actions de chaque organisation.

Pilotage : Observatoire de l'Egalité et groupe inter directions de lutte contre les violences faites aux femmes

### **Action n°30**

#### **Piloter, co-piloter et participer aux réseaux locaux de lutte contre les violences conjugales et intra familiales (VIF)**

Sensibiliser et former les professionnels, créer du lien entre eux, identifier les personnes ressources sur un territoire d'EDS, développer une culture commune, favoriser une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales en coordonnant les actions et l'accompagnement social, juridique, psychologique.

14 réseaux actifs en 2023 et 1 réseau en cours de construction avec l'EDS de Maisons- Alfort et les villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice.

Proposer une réunion inter-réseaux annuelle pour présenter les actualités des réseaux, les manifestations prévues, le partage d'outils de communication pour la prévention, les annuaires des participants pour chaque réseau, flyers pour le public...

Pilotage : DASIPE, participation de l'Observatoire de l'Egalité

### **Action n°31**

#### **Participer au groupe « Violences faites aux femmes » du Réseau périnatal du Val-de-Marne**

Sensibiliser et former les professionnels, créer du lien entre eux, identifier les personnes ressources sur un territoire, développer une culture commune, favoriser une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales.

Pilotage : DPMI-PS et participation de l'Observatoire de l'Egalité

### **Action n°32**

#### **Participer aux différents groupes de travail du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance « Violences intra familiales »**

Sensibiliser et former les professionnels, créer du lien entre eux, identifier les personnes ressources sur un territoire, développer une culture commune, favoriser une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales.

Pilotage : Observatoire de l'Egalité ; DASIPE et directions concernées

### **Action n°33**

#### **Participer à la commission départementale de lutte contre la prostitution et d'accompagnement des parcours de sortie de la prostitution**

Favoriser l'accompagnement social et administratif pour la sortie de la prostitution.

Pilotage : DASIPE

### **Action n°34**

#### **Participer à la formation des agents de police**

Améliorer la connaissance des agents de police sur le fonctionnement des services sociaux et sur les actions départementales pour favoriser le repérage, l'orientation, la connaissance des réseaux, l'articulation avec les partenaires extérieurs et, éventuellement, la prise en charge de ces situations.

Pilotage : DASIPE

### **Action n°35**

#### **Développer un partenariat et favoriser les échanges avec les fédérations des parents d'élèves sur les violences sexistes et sexuelles**

Sensibiliser et informer les parents sur les sujets en lien avec les violences sexistes et sexuelles, diffuser une culture commune, diffuser de l'information, imaginer et impulser des actions.

Cette action sera construite en partenariat avec l'Observatoire de l'Egalité.

Pilotage : DEC

### **Action n°36**

#### **Valoriser les partenariats existants avec les hôpitaux**

Valoriser et communiquer sur les différents partenariats avec les hôpitaux :

- Groupe de travail du réseau périnatal du Val-de-Marne
- Protocole pour une protection adaptée aux enfants mineurs
- Unité mobile de la maison de l'adolescent (Créteil)
- Maison des femmes (Kremlin-Bicêtre)

Pilotage : Observatoire de l'Egalité ; DPMI-PS ; DASIPE et DPEJ

# 4

**Former les  
professionnels et  
mettre à leur  
disposition des  
ressources**

## 4.1 Diffuser une culture institutionnelle commune sur les violences faites aux femmes

### Action n°37

#### **Développer le Socle commun de connaissances sur les violences faites aux femmes à destination des professionnels**

L'objectif est de construire une base de référence pour créer une culture commune au sein de la collectivité et de permettre à l'ensemble des professionnels concernés d'avoir les clefs de compréhension des mécanismes des violences faites aux femmes et leurs conséquences. Il s'agit également de donner aux professionnels des connaissances permettant d'appréhender l'ensemble des violences faites aux femmes (violences conjugales, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution, cyber violences, viols...) afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

- **Rédiger de nouveaux volets du Socle commun**
- **Finaliser et diffuser le Volet 3 « Les enfants co-victimes de violences conjugales »**
- **Mettre à jour le Volet 1 « Les violences conjugales » et le Volet 2 « Les cyber violences »**

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°38

#### **Créer des fiches ressources complémentaires sur les violences faites aux femmes**

Apporter aux professionnels des différentes directions du Département, une connaissance suffisante sur les différentes violences faites aux femmes.

L'objectif est de construire une base de référence pour créer une culture commune au sein de la collectivité et de permettre à l'ensemble des professionnels concernés d'avoir les clefs de compréhension sur les différentes formes de violences faites aux femmes et leurs conséquences.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

## 4.2 Développer des actions de formation et créer des outils pour les professionnels

### Action n°39

#### **Organiser des colloques annuels dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**

Améliorer la connaissance des professionnels du Département et permettre l'échange avec l'ensemble des partenaires sur une thématique précise liée aux violences faites aux femmes.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°40

#### **Créer une mallette professionnelle**

Sensibiliser l'ensemble des professionnels avec la remise d'un « kit » (ou mallette) à l'ensemble des professionnels concernés (travailleurs sociaux, médico-sociaux, professionnels de la santé, de la protection de l'enfance et de la petite enfance).

Ce kit comprendrait des outils (violentomètre, Socle commun de connaissances des violences faites aux femmes...) ainsi que l'ensemble de la documentation et des informations utiles sur les violences faites aux femmes et sur les dispositifs de prise en charge.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°41

#### **Inscrire dans le plan de formation pluri annuel un axe sur les violences faites aux femmes et développer des formations ciblées**

Faire des violences faites aux femmes un axe majeur de la formation des professionnels et des agents. S'assurer que chaque professionnel est conscient des enjeux liés à la problématique des violences faites aux femmes, des mécanismes des violences et leurs conséquences. Développer les actions de formation aux différents professionnels pour mieux repérer et orienter les femmes victimes et leurs enfants.

- Direction générale, des pôles et des directeurs
- Agents des accueils (centraux, déconcentrés, téléphoniques et numériques)
- Agents des collèges
- Secteurs petite enfance et jeunesse
- CRH
- Représentants du personnel.
- Etc...

Pilotage : DRH

### Action n°42

#### **Créer des sessions de sensibilisation en lien avec les Volets du Socle commun de connaissances**

Diffuser une culture commune au sein de la collectivité et permettre à l'ensemble des professionnels concernés d'avoir les clefs de compréhension des mécanismes des violences faites aux femmes et leurs conséquences.

Pilotage : Observatoire de l'Egalité

### Action n°43

#### **Développer des formations thématiques**

Apporter aux professionnels des différentes directions du Département, une connaissance suffisante sur les différentes violences faites aux femmes.

- Auteurs des violences
- Système prostitutionnel et prostitution des mineurs
- Mutilations sexuelles
- Analyse des pratiques
- Etc...

Pilotage : DRH

### Action n°44

#### **Développer un plan de formation pluri directions**

Développer des actions de formation spécifiques aux professionnels des EDS sur des enjeux communs et partagés pour mieux repérer et orienter les femmes victimes violences et leurs enfants.

Pilotage : DASIPE (Service RH) ; DRH

# 5

## **Accompagner et prévenir les agents sur les violences faites aux femmes**



## 5.1 Développer des actions de sensibilisation

### Action n°45

#### **Créer un cycle annuel de sensibilisation sur les violences faites aux femmes sur le temps de la pause méridienne**

Animation par la bibliothèque du personnel : livres conseillés et/ou à disposition ; invitation d'un auteur ou d'une autrice (Lieu : un des selfs) en lien avec la question des violences faites aux femmes afin de sensibiliser l'ensemble des agents.

Pilotage : DRH / SASL

### Action n°46

#### **Proposer des sensibilisations thématiques sur les violences faites aux femmes en visio conférence**

Créer des visio-conférences de 2h maximum sur des sujets spécifiques en lien avec les violences faites aux femmes de manière à faire de la prévention, de la sensibilisation et d'assurer la diffusion de l'information.

Il pourrait être envisagé de tenir 2 conférences par an.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

## 5.2 Accompagner les agentes victimes de violences conjugales

### Action n°47

#### **Accompagner les agentes victimes de violences conjugales**

Accueillir les agentes départementales au sein du Service Action Sociale et Loisirs avec les permanences :

- Evaluation de la situation par l'assistante sociale du personnel suite éventuellement à la saisine de la MPP
- Saisine de la DHFV si besoin en ce qui concerne l'hébergement
- Orientation de l'agente (et de ses enfants) vers des partenaires en fonction des besoins

Pilotage : DRH / SASL

### Action n°48

#### **Envisager la construction d'un relai juridique et/ou spécifique en direction des agentes victimes de violences conjugales**

Travailler collectivement autour de la question de l'accompagnement juridique spécifique en cas de situations de violences conjugales, de manière à repenser les relais et partenariats possibles avec les associations spécialisées.

Pilotage : DRH / SASL et Observatoire de l'Égalité

## 5.3 Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles au travail

### Action n°49

#### **Créer et gérer un dispositif de signalement et de traitement des faits de harcèlement moral, de discriminations et de violences sexistes et sexuelles**

La loi du 6 août 2019 de « Transformation de la Fonction Publique » renforce les obligations en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- Recueillir les signalements
- Alerter les autorités
- Accompagner et protéger les victimes
- Traiter les faits signalés

Pilotage : DRH / Service Déontologie et Expertise Statutaire

### Action n°50

#### **Former les cadres encadrants et les représentants du personnel sur les violences sexistes et sexuelles au travail**

Construire une base de référence pour créer une culture commune au sein de la collectivité.

Permettre à l'ensemble des professionnels concernés, particulièrement les encadrants d'avoir les clefs de compréhension des mécanismes des violences sexistes et sexuelles et leurs conséquences.

Donner aux professionnels des éléments permettant d'appréhender l'ensemble des violences sexistes et sexuelles au travail afin d'améliorer le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

Pilotage : DRH

### Action n°51

#### **Former les agents sur les violences sexistes et sexuelles au travail en prenant appui sur l'expertise de l'Observatoire de l'Egalité**

Construire une base de référence pour créer une culture commune au sein de la collectivité.

Permettre à l'ensemble des agents de la collectivité d'avoir les clefs de compréhension des mécanismes des violences sexistes et sexuelles et leurs conséquences.

Donner aux agents des éléments permettant d'appréhender l'ensemble des violences sexistes et sexuelles au travail afin d'améliorer le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

Pilotage : DRH

### Action n°52

#### **Développer des actions de formations conduites par l'Observatoire de l'Egalité, à la demande des directions, sur les violences sexistes et sexuelles au travail**

Construire une base de référence pour créer une culture commune au sein de la collectivité.

Permettre à l'ensemble des agents de la collectivité d'avoir les clefs de compréhension des mécanismes des violences sexistes et sexuelles et leurs conséquences.

Donner aux agents des éléments permettant d'appréhender l'ensemble des violences sexistes et sexuelles au travail afin d'améliorer le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

Pilotage : Observatoire de l'Egalité

### **Action n°53**

#### **Créer et diffuser des outils de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au travail**

- **Création d'un livret d'informations sur les violences sexistes et sexuelles au travail**
- **Création d'une exposition**

Le projet s'inscrit dans un des thèmes éligibles : « dispositifs favorisant la prévention contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes » du fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP).

Il s'agira de diffuser un livret remis dans le cadre de sessions de sensibilisation aux agents reprenant les aspects essentiels de prévention ainsi que la présentation du dispositif de signalement et de s'appuyer sur une exposition pour conduire des actions de prévention dans les divers lieux de travail des agents.

Cette action sera construite en partenariat avec la DRH et la Communication Interne.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité, DRH (Service Déontologie et Expertise statutaire) et Service Communication interne

# 6

## **Coordonner et communiquer au niveau départemental**

## 6.1 Coordonner en inter directions l'intervention départementale

### Action n°54

#### **Piloter et animer le groupe inter directions « Lutte contre les violences faites aux femmes »**

Favoriser le travail entre les différents services, les différentes directions, dans un souci de transversalité et de cohérence sur l'ensemble des actions menées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mise en place d'un groupe de travail inter directions sur la lutte contre les violences faites aux femmes, piloté par l'Observatoire de l'Égalité, afin de coordonner l'ensemble des actions départementales, de créer de l'en commun dans les différents secteurs.

Élargir le groupe de travail inter directions sur la lutte contre les violences faites aux femmes, piloté par l'Observatoire de l'Égalité :

- Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi
- Direction de la Protection Maternelle et Infantile – Promotion de la Santé
- Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse
- Direction de l'Hébergement des Familles Vulnérables
- Direction des Ressources Humaines (Service Action Sociale et Loisirs, Service Déontologie et Expertise Statutaire, Service Santé Sécurité et Conditions de Travail et Secteur médecine préventive)
- Direction de l'Éducation et des Collèges
- Direction de l'Autonomie
- Direction des Crèches

Soit 8 directions.

Si nécessaire, des sous-groupes pourront être mis en place.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### Action n°55

#### **Organiser des rencontres thématiques pour les agents du Service Action Sociale Territoriale**

Favoriser les échanges entre les travailleurs sociaux afin d'améliorer leurs connaissances et de partager leurs pratiques dans l'accompagnement social en faveur des personnes victimes de violences conjugales, reçues en EDS.

Pilotage : DASIPE

## 6.2 Développer des outils d'évaluation pour mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes

### Action n°56

#### **Mettre en place une évaluation qualitative des personnes accueillies dans les structures départementales et des dispositifs d'accompagnement**

Travailler sur le recueil d'informations, d'expériences et d'appréciation sur les femmes victimes de violences accueillies et accompagnées par les services départementaux de manière à évaluer qualitativement l'efficacité des politiques publiques et des actions mises en place.

Cette action nécessitera de travailler avec la DEMO.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### **Action n°57**

#### **Mettre en place des indicateurs spécifiques permettant l'évaluation quantitative du public victime de violences reçu dans les différentes directions**

Recueillir des données quantitatives sur le nombre de femmes victimes de violences accueillies et accompagnées par les services départementaux de manière à évaluer de manière précise et quantitative l'efficacité des politiques publiques et des actions mises en place.

Cette action nécessitera de travailler avec la DEMO.

Pilotage : Observatoire de l'Égalité

### **Action n°58**

#### **Présenter un bilan d'étape du plan d'actions au Comité de pilotage de l'Observatoire de l'Égalité**

Pilotage : Observatoire de l'Égalité et groupe inter directions de lutte contre les violences faites aux femmes

## **6.3 Communiquer vers l'externe et en interne**

### **Action n°59**

#### **Etablir une stratégie de communication externe**

- Promouvoir la stratégie départementale de lutte contre les violences faites aux femmes
- Faire connaître les dispositifs d'aide et d'accompagnement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
- Sensibiliser et prévenir les violences faites aux femmes
- Accompagner les événements de l'Observatoire de l'égalité

Pilotage : Direction de la Communication en partenariat avec l'Observatoire de l'Égalité

### **Action n°60**

#### **Etablir une stratégie de communication interne**

- Promouvoir la stratégie départementale interne de lutte contre les violences faites aux femmes
- Faire connaître les outils et dispositifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
- Sensibiliser les agents sur les violences existantes et valoriser l'offre de formation
- Accompagner les événements de l'Observatoire de l'égalité

Pilotage : Service Communication interne en partenariat avec l'Observatoire de l'Égalité





Département du Val-de-Marne

---

---

---

